ECOLE MATERNELLE SAINT MICHEL Rue du chanoine Brévier 12500 ESPALION

2 05 65 48 01 84

ecolesainthilarian.espalion@ec-mp.org



REGLEMENT INTERIEUR et ORGANISATION de la VIE de l'ETABLISSEMENT Année Scolaire 2023-2024

HORAIRES

MATIN		APRES-MIDI	
07 h 30	Garderie gratuite	13 h 15	ACCUEIL Sieste Petite Section
08 h 45	ACCUEIL	13 h 30	ACCUEIL MS GS
11 h 45	Sortie	16 h 30	Sortie
11 h 50	Cantine: 1 ^{er} service	Jusqu'à 18 h30	Garderie payante
12 h 30	Cantine : 2 ^{éme} service		

<u>Pour le bon déroulement des activités, nous souhaiterions que les enfants soient</u> présents dès 8 h 45 le matin et dès 13 h 30 l'après-midi.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

La fiche de renseignements comprend :

- La délégation de pouvoirs en cas d'urgence,
- > L'autorisation de transport,
- ➤ L'autorisation photos.

Ces documents sont valables pour toute l'année scolaire.

GARDERIES

La garderie est gratuite de 07 h 30 à 08 h 45.

La garderie du soir est payante à partir de 17h : 1 € 50 par jour et par enfant.

ACCUEIL

Les enfants déposent leur manteau et leur cartable au portemanteau marqué à leur nom <u>près de leur classe</u>. Ensuite les enfants se retrouvent à la **garderie de l'accueil** jusqu'à 8 h 45.

COLLATION DU MATIN (petite Section et moyenne Section)

Les enfants qui apportent une collation à l'école la prendront entre 8h45 et 9h 00. Nous rappelons que celle-ci n'est pas indispensable et convient seulement aux enfants qui prennent un petit déjeuner insuffisant.

CANTINE

Les tickets de cantine seront vendus uniquement pendant la garderie du matin avant 8 h 45 . Vous pouvez également acheter vos tickets avec Ecole Directe.

Le prénom et le nom de <u>votre enfant</u> doivent être inscrits sur chaque ticket. Attention! Les repas seront commandés à 9h.

Les tickets repas sont vendus par 10 ou à l'unité. Prix du ticket repas : 3.90 €.

Les serviettes de table sont fournies par l'école. Pauline IMIZE, Françoise CAVIALE et Laura PIART en assurent le service.

Les repas commencent à 11 h 50 et se finissent à 13 h 15 (2 services). Ensuite la sieste est prévue. Par conséquent, pour éviter tout dérangement, les enfants qui mangent à la maison ne doivent pas arriver avant 13 h 15.

SIESTE

La sieste (obligatoire pour les P.S.) débute à 13 h 15. Les draps et couvertures sont fournis et lavés par l'école. Les M.S. se reposent sur des couchettes dans une salle en début d'après-midi.

POUR LA SECURITE DE VOS ENFANTS

L'entrée de l'école se situant **rue de la Lande**, nous vous demandons :

- > De veiller à refermer correctement la porte d'entrée : celle qui a la poignée plus haute, dans le sas d'entrée,
- ➤ D'accompagner votre enfant à <u>l'heure</u>. L'école n'étant pas une garderie, il est important que les enfants soient présents dès le début des activités et perturbent le moins possible le travail des autres enfants par une arrivée tardive.
- > Des nouvelles mesures de sécurité nous obligent à fermer l'école à clé après le temps d'accueil (9h00). Merci de votre compréhension.

OBJETS PERSONNELS

Nous vous demandons de veiller à ce que votre enfant <u>n'amène pas d'objets personnels</u> à l'école (jouets, cartes Pokémon,...sources de conflits et de jalousie). L'école n'est pas responsable de la détérioration ou de la perte de bijoux, de jouets personnels...

Pour les vêtements, écrire le prénom de l'enfant sur l'étiquette ou par tout autre moyen.

TELEPHONE

Dans le but de respecter le travail des enfants, nous vous demandons de contacter l'école suivant les horaires indiqués ci-dessous (sauf en cas d'urgence).

- Le matin : avant 08 h 45 et après 12 h 00.

- L'après-midi : avant 13 h 30 et après 16 h 45.

CONTRIBUTION DES FAMILLES

La participation des familles est de :

- Pour les enfants de Petite Section 1 (nés en 2021) : pas de contribution.
- Pour les enfants de Petite Section 2 (nés en 2020) : 200.00 € par an ou 66.6790 € par trimestre ou 20.00 € par mois.
- Pour les enfants de Moyenne et Grande Section : 250.00 € par an ou 83.35 € par trimestre ou 25.00€ par mois

Possibilité de Prélèvement Automatique mensuel.

Une réduction de 10 % est accordée à partir du deuxième enfant fréquentant l'ensemble scolaire.

A.P.E.L.

L'association de parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la Direction de l'établissement, de l'organisation de l'Enseignement catholique et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services, dont la revue "Famille et Education". L'adhésion à cette association est volontaire et la cotisation est appelée sur la facture des contributions OGEC. La cotisation pour l'année 2023-2024 est de 22 € par famille. Toutefois, si vous ne souhaitez pas adhérer il faut le signaler sur le protocole d'inscription

ASSURANCE SCOLAIRE

Vous avez deux possibilités :

1 - Soit vous souscrivez à <u>l'assurance scolaire proposée par l'école</u> (Mutuelle Saint Christophe) dont un formulaire est distribué à la rentrée.

2 - Soit vous êtes assurés personnellement tant en <u>responsabilité civile</u> qu'en <u>accident individuel</u> (vérifiez vos contrats). Dans ce cas <u>il vous faut fournir à l'école</u> <u>une attestation de votre assureur : mentionnant la responsabilité civile et l'individuelle accident.</u>

ECOLE DIRECTE

Afin de faciliter la communication, nous avons mis en place un système d'information par Internet : **EcoleDirecte**. A la maternelle et au primaire ce logiciel vous offre la possibilité d'acheter les tickets de cantine ou, de régler la contribution des familles par e-paiement (lorsque vous achetez des tickets en ligne, nous les remettons à votre enfant). Cette plate forme nous permet également de vous envoyer des messages.

Si vous avez un enfant en collège ou lycée à l'Immaculée Conception vous n'avez pas besoin d'un nouveau code vous pouvez vous connecter avec celui que vous possédez déjà.

PAPIERS ADMINISTRATIFS ET CIRCULAIRES DIVERSES

Pour le jour de la rentrée, vous avez complété la fiche de renseignements.

Durant l'année scolaire, nous vous donnerons des informations et des documents à compléter par l'intermédiaire de votre enfant dans le classeur de liaison, par mail ou Ecole Directe.

Nous vous remercions d'avance de les remplir le plus précisément possible et de les retourner à l'école suivant la date indiquée cela facilitera grandement l'organisation et la préparation des activités pour votre enfant.

En cas de non respect du règlement intérieur et des règles de vie de l'établissement par l'enfant ou ses parents, des sanctions pourront être appliquées, après avertissement, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

Signatures des responsables de l'enfant:

Merci de bien vouloir signer le règlement.